

Conférence Régionale Consultative du Sport – Groupe 5 : Sport de Haut Niveau & Médical

COMPTE RENDU

14/06/2012

14H00-17H00

CREPS DES PAYS DE LA LOIRE – SALLE 2

REUNION ORGANISEE PAR	CREPS des Pays de la Loire
TYPE DE REUNION	Réunion CRCS – Groupe 5 : le Sport de Haut Niveau & le Médical
PARTICIPANTS	<p>CREPS : Gérard BAUDRY, Directeur ; Jean-Michel EON, Responsable Département Haut-Niveau Patricia GUEZILLE, Assistante Département Haut-Niveau</p> <p>CENS : Luc DENIS, Président du CA</p> <p>DRJSCS : Marion DEBOUCHE Inspectrice Chef du Pôle Sport ; Yunsan MEAS, Médecin Conseiller ; Philippe RENAUD, correspondant sport de haut niveau</p> <p>Conseil Régional : Emmanuel, RORTEAU, Gaëlle RILLOT-GLOANEC</p> <p>IRMS : Marie-Carol PARUIT</p> <p>AMCD : Bertrand GUERINEAU</p> <p>CHU Angers : Antoine BRUNEAU</p> <p>UFRSTAPS : Baptiste VIAUD</p> <p>Université : Luc PILLOT</p> <p>Sportive de Haut-Niveau : Marie LE NEPVOU</p> <p>Commission Haut-Niveau CROS : Claude GANGLOFF</p>

INTRODUCTION

GERARD BAUDRY

Le Comité d'Orientation de la CRCS a validé le 25/5 le compte-rendu du 26 avril amendé par l'un d'entre vous. Lors de la même réunion du Comité d'Orientation, la question de savoir quel groupe aborderait la problématique sur le sport de Haut-Niveau et les Territoires a été posée. Le soin a été confié à notre groupe n°5 d'approfondir ce point et une réunion avec des intervenants extérieurs en octobre ou novembre est à organiser sur le thème « la dimension territoriale du sport de haut niveau », avant la plénière qui se déroulera à Angers le 17 décembre 2012.

ÉTAT DES LIEUX « SPORT DE HAUT-NIVEAU ET MÉDICAL » EN PAYS DE LA LOIRE :

Les sportifs de Haut-Niveau ne savent même pas tous qu'ils sont listés, et encore moins les obligations du suivi médical réglementaire (SMR)... Comment les informer ? Qui doit le faire ? Quel est le contenu des examens ? Quelles prestations, de quelles qualités ? Quelles relations entre les plateaux ?

Nécessité de faire un lien avec la scolarité et les épreuves du BAC car certains sportifs de haut niveau soumis au contrôle ponctuel sont blessés au moment des épreuves donc privés de l'option EPS...

Rappel : une étude est engagée sur les résultats scolaires des sportifs de Haut-Niveau par l'UFRSTAPS : orientation choisie ou forcée, ... Une première réunion a eu lieu le 4 juin.

QUE FAUT-IL METTRE EN PLACE DANS LE SUIVI MEDICAL ?

LES TEXTES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> • La « visite initiale » est à la charge des familles • SMR = 2 visites annuelles (cf. tableau récapitulatif complet de la DRJSCS joint) • Le SMR est subventionné par l'Etat via les fédérations pour environ 230€/sportif • SMR à distinguer de l'accompagnement sanitaire et prévention
POUR LES ATHLETES LISTES	<p>Rien n'est stipulé dans les textes officiels concernant les lieux d'examen voire les contenus, ce qui peut poser question quant à la qualité des prestations pour des sportifs de haut niveau. C'est pourquoi il faut absolument privilégier les plateaux, IRMS, les sites d'entraînement voire le médecin habituel... La tendance serait cependant plutôt à la baisse pour les plateaux, ce qui interpelle !</p> <p>Des confusions demeurent alors qu'il y a une grosse différence entre préparation mentale, suivi psychologique, le côté sportif et les pathologies.</p> <p>La réathlétisation doit être mieux organisée ainsi que les conférences sur le dopage et les addictions.</p>

QUI COMMANDE ? QUI FAIT ? QUI CONTROLE ?

<p style="text-align: center;">UNE SITUATION CONTRASTEE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les sportifs en structure, seul le coordonnateur peut savoir ce qui doit être fait et à quel moment. • L'idéal serait d'avoir une traçabilité de chaque sportif (quel examen a-t-il fait et à quel moment ?). Utiliser les noms ou les numéros de SHN. • Lisibilité : Yunsan MEAS (DRJSCS) arrive à obtenir le nombre de sportifs qui ont passé les examens obligatoires mais pas les noms, s'il y a un souci, un problème pathologique ou psy ou autre... • La création d'un comité éthique serait très souhaitée. Cela réglerait un bon nombre d'interrogations liées aux éventuels soucis qui pourraient se produire notamment lorsqu'il y a un signalement sur une structure pour un jeune... Aujourd'hui, les personnes ayant fait le signalement n'ont aucun retour des suites données... • Un travail commun a été accompli l'an passé entre la DRJSCS et le Conseil Régional, sur les examens et les différents paiements et/ou remboursements. • Yunsan MEAS (DRJSCS) et Marie-Carol PARUIT (IRMS) travaillent en bonne collaboration, ce qui est un peu plus difficile avec le CHU de Laval et encore plus avec celui d'Angers qui n'a pas les outils logistiques nécessaires. • En termes de traçabilité, tout se passe bien avec l'IRMS et Marie-Carol PARUIT se propose de travailler en plus étroite collaboration avec Laval. À Angers, tous les sportifs de Haut-Niveau seront rentrés dans une base de données et le CHU pourra commencer à les suivre plus facilement.
<p style="text-align: center;">A NOTER</p>	<p>Pour mémoire, il y a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 620 sportifs en Pays de la Loire • Environ 100 sportifs qui s'entraînent hors région • Environ 100 sportifs qui s'entraînent en région mais viennent d'ailleurs • Environ 40 sportifs qui s'entraînent dans des centres de formation pro • Soit environ 700 sportifs dont 1/3 hors structure et de fait, difficiles à suivre. <p><i>Voir les tableaux joints avec les statistiques complètes du SMR par pôle (Yunsan MEAS)</i> Sommes-nous dans la capacité de voir 700 sportifs de Haut-Niveau dans la région ? Estimation de 20% des sportifs en structure non suivis, et plus chez les isolés !</p>
<p style="text-align: center;">DIFFICULTES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains sportifs vont chez leurs médecins pour faire tout ou partie du SMR. Quelle est la qualité de leurs interventions ? • Toutes les Ligues n'ont pas un médecin... 1/3 méconnaîtrait le SMR ! • Claude GANGLOFF (Volley) explique que la Ligue Régionale de Volley a eu également des difficultés sur le suivi SMR et après avoir fait un état des lieux des difficultés, la Ligue a essayé de trouver les solutions efficaces. Exemple du volley : <ul style="list-style-type: none"> ○ Certificat d'entrée en pôle : ok ○ 1^{er} examen : ok ○ 2^{ème} examen : les structures et les sportifs n'ont pas le temps...
<p style="text-align: center;">LES EXAMENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le certificat d'entrée en pôle est le plus important et doit impérativement être fait avant ou le 1^{er} jour d'arrivée pour ceux qui viennent de loin. Il peut être réalisé chez un cardiologue et un médecin près de chez le sportif. Aucune dérogation ne devrait avoir lieu ! • Il y a des examens obligatoires et des examens complémentaires pour certains sports. Les examens obligatoires du protocole sont remboursés par les fédérations.

FINANCEMENT

<p style="text-align: center;">AIDES</p>	<p>Très peu de structures, pôles ou ligues font des demandes de financement auprès de la DRJSCS. Il faut reconnaître que les demandes de subvention sont des dossiers lourds à gérer et que les structures n'ont pas forcément les moyens administratifs de le faire.</p> <p>Il faut s'attacher à ce qu'il y ait plus de clarté dans les démarches (lieu, coût, date, ...).</p> <p>Si le 1^{er} examen est financé par les fédérations, les ligues peuvent se consacrer au 2^{ème} examen. L'idéal serait que celui-ci soit réalisé sur site mais qu'en serait-il de la prise en charge ? Région ou État ?</p> <p>Facturation : L'IRMS et le CHU d'Angers envoient directement les factures aux fédérations. Concernant le CHU de Laval, c'est en fonds propres.</p>
---	--

TEMOIGNAGE	<p>Marie LE NEPVOU, sportive de Haut-Niveau en aviron, fait part de ses impressions concernant le SMR, sur le pôle France Aviron :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En septembre, les sportifs ont une feuille à remplir pour le 1^{er} examen qui se déroule fin janvier ; • En février, les sportifs ont une feuille à remplir pour le 2^{ème} examen qui se déroule fin mai • Aucun frais n'est avancé : toutes les factures vont directement soit à la fédération soit à la Ligue. <p>Des examens complémentaires sont demandés par le pôle durant l'année.</p> <p>Tout est cadré par la structure et les sportifs font toutes les démarches naturellement.</p> <p>Donc il est possible de bien faire !</p>
-------------------	--

CONCLUSIONS

COMMENT FAIRE ?	<p>Il faut croiser toutes les listes et les visites des sportifs sur les différents sites afin d'améliorer le suivi.</p> <p>Les « mauvais élèves » (structures) doivent être identifiés, voire sanctionnés financièrement à terme...</p> <p>Faut-il envisager un réseau d'acteurs et de plateaux sur un document comme cela existe pour les assurances ou mutuelles ?</p> <p>Qui valide une structure ? C'est bien l'État (via la DRJSCS, à alerter si soucis).</p> <p>Réfléchir et proposer idéalement une convention avec les 3 plateaux.</p> <p>Reprendre dans un document pratique les procédures, coordonnées. Bien expliquer le pourquoi et le comment dans un guide pour le sportif. Cf. prochaine réunion !</p>
PROCHAINES ECHEANCES	<p>27/09 9h30-12h30 CRCS Groupe 5 – « Sport de Haut-Niveau : Communication »</p> <p>17/12 Plénière CRCS</p>